

# REGLEMENT D'OCTROI DE LA BOURSE C.N.A.F.

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) donne aux caisses locales la possibilité d'accorder une participation au jeune qui entreprend une formation pour l'obtention du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur.

Cette aide a pour finalité d'accompagner prioritairement l'autonomie des jeunes adultes par l'accès à une formation et à un premier emploi. Elle contribue de ce fait à leur insertion sociale et professionnelle. Elle permet de prendre en charge une partie des frais d'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (Bafa).

Rappelons que cette formation se déroule en trois étapes :

- Formation générale ou théorique,
- Formation pratique,
- Session de perfectionnement ou d'approfondissement.

## I - Conditions générales

Le jeune doit avoir 17 ans révolus lors de son entrée en formation générale.

Il doit suivre les sessions de formation générale et de perfectionnement auprès d'une structure habilitée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

La bourse C.N.A.F. sera versée en **une seule fois** sur production de l'imprimé de demande d'aide à la formation dûment complété par les 3 organismes.

**ATTENTION** : Le candidat boursier a 3 mois pour faire valoir ses droits après la réalisation de son stage de perfectionnement.

## II - Condition relative au candidat boursier

Seule condition exigée : le candidat boursier devra résider sur le territoire de la circonscription de la Caisse.

L'objectif étant d'améliorer l'encadrement, il n'est pas nécessaire d'être allocataire à titre personnel, ni enfant d'allocataire.

## III - Montant et modalités de paiement

La bourse est d'un montant de **200€**, majorés de **100€** pour les sessions de perfectionnement centrées sur l'accueil du jeune enfant.

La demande de bourse sera établie sur un imprimé particulier délivré par la Caisse d'allocations familiales.

Le paiement sera effectué directement au stagiaire ou aux parents qui ont la charge de l'enfant/du jeune passant le BAFA et non directement à la structure habilitée.

→ [Lien vers l'imprimé de demande](#)

REGLEMENT INTERIEUR  
D'ACTION SOCIALE  
Aides aux familles

RIAS 2022

REGLEMENT INTERIEUR  
D'ACTION SOCIALE  
Aides aux familles

ALLOCATIONS  
FAMILIALES  
Caf  
de l'Ardèche